

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 MARS 2017**  
**SÉANCE ORDINAIRE**

*L'an deux mil dix-sept, le 22 mars, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation de Madame le Maire en date du 16 mars, sous la présidence de Madame Geneviève THIL, Maire.*

**Présents :** Mmes, Ms ICAME Christine, THIL Jean-Marc, SOUCHON Dominique, STEINMETZ Béatrice, GRIMMER Bernard, FRELIGER Henri, PHILIPPE René, KUKOVICIC Céline.

**Absents excusés :** M. HARSLEM Gérard (Procuration M. THIL Jean-Marc)  
M. FRANZ Boris

**I) Emprunt pour travaux de voiries et enfouissement réseaux**

Madame le Maire de la Commune de Laudrefang est autorisé à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL un emprunt d'un montant de 250 000,00 € dont le remboursement s'effectuera par trimestrialités sur 15 ans.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 1,10 % fixe

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

**II) Comptes administratifs 2016**

**a) Compte administratif principal 2016**

En l'absence du Maire et sous la Présidence de Mme ICAME Christine, 1<sup>ère</sup> Adjointe, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune pour l'année 2016, présenté par Madame le Maire dont les résultats s'établissent comme suit :

**Compte administratif principal :**

Fonctionnement : excédent de 88 940,30 € / Investissement : déficit de 2 986,87 €

**Résultat de l'Exercice : excédent 85 953,43 €**

**b) Compte administratif CCAS 2016**

En l'absence du Maire et sous la Présidence de Mme IÇAME Christine, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du CCAS pour l'année 2016, présenté par Madame le Maire dont les résultats s'établissent comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses réalisées : 3 986,57 € / Recettes réalisées : 9 378,28 €

**Excédent de l'exercice : excédent 5 391,71€**

**III) Comptes de gestion 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les comptes de gestion pour l'année 2016 présenté par le Receveur Municipal, en parfait accord avec les comptes administratifs communaux.

**IV) Affectation du résultat**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice : **88 940,30 €**

|  |                    |
|--|--------------------|
| Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice : | - 2 986,87         |
| Restes à réaliser en dépenses :                        | - 63 300,00        |
| Restes à réaliser en recettes :                        | + 4 800,00         |
| <b>Besoin d'investissement</b>                         | <b>- 61 486,87</b> |

Il convient d'affecter en recette d'investissement au compte 1068 : **61 486,87**

Et de reporter la différence (88 940,30 – 61 486,87) en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : **27 453,43**

CCAS : Affectation de l'excédent reporté : **5 391,71 €**

**V) Taux des taxes 2017**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti comme suit :

- ✓ Taxe habitation : 6,80 %
- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 9,95 %
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 44,73 %

## **VI) Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire au budget 2017 les subventions de 600 € pour l'association ASPOLT et de 300 € pour les restos du cœur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 100 € l'Association « Une rose un espoir » secteur Remilly/Faulquemont.

## **VII) Budgets primitifs 2017**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Budgets primitifs de la commune, pour l'année 2017, présentés par Madame le Maire équilibrés en recettes et en dépenses s'élevant à :

### **Budget Primitif Principal:**

- Fonctionnement : 213 953,00 €
- Investissement : 740 644,00 €

### **Budget CCAS :**

- Fonctionnement : 5 391,00 €

## **VIII) Indemnités Maire et Adjoint**

Depuis le début de l'année 2017 le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, l'indemnité de fonction versée au Maire et aux Adjoint, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, et avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux maximal de 17 % de l'indice majoré 1022 et pour les fonctions d'Adjoints au Maire au taux de 6,60 % de l'indice majoré 1022.

## **IX) Questions diverses**